

PREFECTURE DU HAUT-RHIN

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE  
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES

MB/CZ

AFFAIRE SUIVIE PAR :

MME. M. BLANCK

TEL. 89.24.7182

**Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**  
**Récépissé de déclaration de changement d'exploitant**

- - - - -

**Le Préfet du HAUT-RHIN**  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;
- VU** le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour son application, et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n° 94-485 du 9 juin 1994 modifiant la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 87646 du 24 mai 1988 portant autorisation en faveur de la Société KIES AG BASEL de poursuivre et d'étendre l'exploitation d'une carrière sur le territoire des communes de SAINT-LOUIS et de HEGENHEIM ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 93 0570 du 19 avril 1993 portant autorisation en faveur de la Société HUPFER AG ALLSCHWIL de poursuivre et d'étendre l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert sur le territoire de la commune de HEGENHEIM ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° **95 15 69** du **11 AOUT 1995** portant autorisation en faveur de la Société HUPFER AG ALLSCHWIL d'étendre l'exploitation de la carrière à ciel ouvert sur le territoire de la commune de HEGENHEIM ;

.../...

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Égalité Fraternité*

VU la déclaration de changement d'exploitant du 9 mai 1995 par laquelle la Société KIES AG BASEL, dont le siège social est Hegenheimerstrasse 311 - 4055 BALE (SUISSE), sollicite le bénéfice des autorisations accordées à la Société HUPFER AG ALLSCHWIL par arrêtés préfectoraux susvisés pour l'exploitation des terrains suivants :

section 10 : parcelles 50pp à 61pp lieu-dit "Rue de Bourgfelden"  
parcelles 62, 65, 66, 69, 70, 73, 74, 77, 78, 82pp, 83pp  
au lieu-dit "Straenge".

La superficie de ces terrains s'élève à 4 ha 48 a 20 ca ;

VU les renseignements produits à l'appui de cette déclaration ;

VU le rapport du 16 juin 1995 de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement chargée de l'inspection des Installations Classées ;

### DELIVRE RECEPISSE

sans frais à la Société KIES AG BASEL, dont le siège social est Hegenheimerstrasse 311 - 4055 BALE (SUISSE), de sa déclaration de changement d'exploitant, et lui transfère sans novation, le bénéfice des autorisations accordées à la Société HUPFER AG ALLSCHWIL par arrêtés préfectoraux des 19 avril 1993 et 11 août 1995 pour l'exploitation des terrains suivants :

section 10 : parcelles 50pp à 61pp lieu-dit "Rue de Bourgfelden"  
parcelles 62, 65, 66, 69, 70, 73, 74, 77, 78, 82pp, 83pp  
au lieu-dit "Straenge".

La superficie de ces terrains s'élève à 4 ha 48 a 20 ca.

Le bénéficiaire de ce récépissé devra respecter les prescriptions des arrêtés énoncés ci-dessus sous peine d'encourir les sanctions prévues par la loi du 19 juillet 1976 modifiée relative aux Installations Classées.

Fait à COLMAR, le 11 AOUT 1995

Le Préfet,

signé: Cyrille SCHOTT